ASSOCIATION FORESTIERE de la Vallée de Villé

Président : Roland RENGERT

BULLETIN D'ADHESION

Pour les propriétaires possédant une surface inférieure à 10 hectares

Je soussigné,

Mme – M. : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ **COMMUNE :** _____

Téléphone : | | | | | | | | | | **Portable :** | | | | | | | | | |

Courriel : _____ @ _____

1. Demande l'adhésion :

- ✓ A l'Association Forestière Doller et Thur. Cette adhésion permet également d'être membre de la Fédération régionale des associations forestières : Forestiers d'ALSACE.
- ✓ Au Syndicat des Forestiers Privés d'ALSACE qui me fera bénéficier de l'Assurance Responsabilité Civile de groupe (GROUPAMA ALSACE).

2. Déclare pour l'année 2020, les surfaces de parcelles boisées ci-après :

COMMUNE	**SURFACE PAR COMMUNE** (en ha)
TOTAL DE LA SURFACE	

IMPORTANT : Pour l'assurance responsabilité civile et la défense « recours-conseil » couvrant votre propriété, GROUPAMA demande impérativement :

- ✓ Le nom exact du propriétaire légal (personne physique, S.C.I., Groupement Forestier…).
- ✓ La surface boisée totale pour chaque commune, sans quoi la couverture du risque n'est pas possible.

3. Paye ma cotisation en fonction de la tranche de surface ci-dessous(*) :

☐ **17 €** pour une surface inférieure à 5,00 ha (dont 8,50 € pour l'Association, 6,50 € pour l'Assurance Responsabilité Civile et le Syndicat des Forestiers Privés d'Alsace et 2,00 € pour notre fédération régionale Forestiers d'Alsace).

☐ **26 €** pour une surface comprise entre 5,00 et 9,99 ha (dont 16,00 € pour l'Association, 8,00 € pour l'Assurance Responsabilité Civile et le Syndicat des Forestiers Privés d'Alsace et 2,00 € pour notre fédération régionale Forestiers d'Alsace).

(*) Assurance Responsabilité Civile comprise en formule exploitant.

Avec un chèque bancaire de _____ € (*à l'ordre de l'Association Forestière de la Vallée de Villé*) **pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020.**

Le ____ / ____ / _____

Fait à _____

Signature :

Bulletin et chèque à retourner au trésorerier :

Monsieur Jacques DEYBRE
68 rue Hauchirelle
67220 LALAYE

Tout nouveau membre peut demander une copie des statuts au Président de l'Association